



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 15 MAI 2020 ARCHE Agglo lance un plan de soutien

ARCHE Agglo lance un plan de soutien exceptionnel afin de venir en aide aux 4 000 petites entreprises du territoire pour leur permettre de faire face aux conséquences économiques du Covid-19.

Des mesures d'urgence

Dans un premier temps, l'Agglo a acté une série de mesures d'urgences, à savoir :

- suspension des loyers pour les entreprises locataires de bâtiments appartenant à ARCHE Agglo : cette mesure concerne une dizaine d'entreprises installées dans les espaces entreprises ARCHI MADE de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Félicien, l'entreprise Nectardéchois à Saint-Félicien, La Maison des Vins à Tain l'Hermitage et l'hôtel-restaurant Le Félicien
- accélération du paiement des subventions déjà votées même si l'ensemble des investissements ne sont pas réalisés afin de soulager la trésorerie des entreprises • faciliter le paiement et la poursuite des activités de nos prestataires par le maintien des travaux dans les bâtiments publics pour les entreprises du BTP, le maintien des consultations en cours, la non application des pénalités de retard aux entreprises qui ont signés des marchés avec ARCHE Agglo...
- afin de soutenir la trésorerie des entreprises de transport scolaire, interurbain (ligne 11) et urbain (LE BUS), la Collectivité a maintenu le paiement des prestations suspendues à hauteur de 50 %

Garder le contact avec les entreprises

ARCHE Agglo a réalisé un sondage auprès de plus de 1000 entreprises du territoire et plus de 350 entreprises ont été contactées par téléphone que ce soit par les services de l'agglo ou

par l'office de Tourisme. Il en ressort des attentes importantes concernant :

- le besoin de trésorerie et des garanties perte d'exploitation
- des aides pour relancer des petits équipements
- l'organisation de la sortie et transition vers le déconfinement
- le fait d'être rassurés, peur d'une seconde vague, la nécessité de ré-assurer la clientèle
- l'accompagnement en matière de transition numérique et les démarches initiés localement pendant la crise
- des besoins spécifiques sur les conditions d'hygiène et conditions de réouverture pour les activités encore fermées (restaurant, hébergeurs...)

Les entreprises ciblées

ARCHE Agglo souhaite accompagner prioritairement les entreprises les plus touchées par cette crise parmi les 4000 entreprises de moins de 10 salariés sur le territoire : artisans, commerçants, indépendants, restaurateurs, hébergeurs et professionnels du tourisme

Des aides directes d'ARCHE Agglo en complément des dispositifs existants

Ce plan complète les aides de l'Etat, de la Région et des différents acteurs économiques :

- une aide d'urgence directe de 1 000 € pour

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 15 MAI 2020

les petites entreprises, en fonction de la situation économique de l'entreprise, pour celles qui sollicitent l'avance remboursable auprès du partenaire local (ADIE / Initiative 2607)

- une subvention de 1 000 € pour les acteurs touristiques, particulièrement touchés pour les entreprises ayant eu des pertes de chiffres d'affaires et avec des investissements financés par emprunt (en complément de l'aide régionale dédiée au tourisme pouvant aller jusqu'à 5000 €)
- une participation de 115 000 € au fonds régional de solidarité ouvert pour aider les entreprises à redémarrer leur activité avec une avance de trésorerie de 3 000 € à 20 000 € sous forme d'avance remboursable